



## P lus d'examens d'entrée pour moins d'échec dans l'enseignement supérieur ?

2012/43

02 | 10 | 2012



Jean Hindriks  
Senior Fellow Itinera Institute

Si l'on prend un peu de recul, il est facile de constater comment les gouvernements successifs ont véritablement laminé les moyens financiers octroyés, par étudiant, aux établissements d'enseignements supérieurs. Sur les 20 dernières années, les dépenses par étudiant ont baissé (en termes réels) de un cinquième dans l'enseignement supérieur francophone, tout en restant stable en Flandre. Sur la même période, le PIB a augmenté de moitié. Sur 40 ans, l'érosion des moyens est encore plus dramatique avec une baisse de moitié des dépenses par étudiant pour un doublement du PIB.

Cette érosion s'explique par le doublement du nombre d'étudiants avec un budget hors inflation constant. Qui dit réduction des moyens financiers par étudiant, dit détérioration des conditions d'encadrement. Qui dit détérioration des conditions d'encadrement dit pénalisation des étudiants les plus "fragiles". A cela s'ajoute la réforme de Bologne, qui a déclenché l'arrivée massive d'étudiants étrangers dans notre enseignement supérieur, attirés par le faible minerval et l'absence d'examen d'entrée. Au final, l'enseignement supérieur francophone, sous le prétexte d'une liberté

d'accès et d'une démocratisation, accepte toujours plus d'étudiants sans se donner les moyens de les former. Les capacités d'accueil sont saturées un peu comme le ring de Bruxelles en heure de pointe.

En novembre 2009 le ministre de l'enseignement supérieur francophone a déclaré poursuivre trois objectifs à savoir «l'excellence, l'accès du plus grand nombre aux études et la lutte contre l'échec».

Il est clair qu'une telle ambition demande des moyens supplémentaires. Ces moyens n'ont pas

“

*Le coût total de l'échec dans l'enseignement supérieur francophone est de 5 milliards d'euros.*

”

été libérés dans le passé en dépit d'une conjoncture économique favorable. Il est difficile de croire qu'ils le seront à l'avenir compte tenu des contraintes budgétaires. En attendant, on dénombre actuellement environ 155.000 étudiants dans l'enseignement supérieur francophone. Parmi ceux-ci seul 1 étudiant sur cinq réussira ses études sans retard, tandis que les autres auront échoué au moins une fois dans leurs études supérieures, soit 125.000 étudiants. Le coût de l'échec est de 10.000 euros pour l'étudiant, 10.000 euros pour l'état et 20.000 euros de manque à gagner lié au retard dans l'activité professionnelle. Soit un total de 40.000 euros (sans compter le coût psychologique de l'échec pour l'étudiant et sa famille). Si on multiplie ce coût par le nombre d'étudiants en échec, on atteint la somme considérable de 5 milliards d'euros.

Face à cet immense gaspillage on se demande si notre enseignement supérieur n'est pas devenu un lieu d'apprentissage de l'échec. Certains responsables bien informés revendiquent même le «droit à l'échec». Pour les plus cyniques, le redoublement de la première année constitue un «droit à l'erreur», et un passage nécessaire vers la réussite.

“

*La suppression de l'examen d'entrée pour ingénieurs en Flandre n'a pas réduit les pénuries mais a augmenté les taux d'échec.*

”

Je m'insurge contre cette banalisation de l'échec, et cet angélisme qui consiste à penser que la démocratisation des études passe inévitablement par une liberté d'accès. Les véritables victimes de l'échec dans l'enseignement supérieur sont les enfants issus de familles modestes: soit ils n'osent plus s'engager dans des études supérieures par peur de l'échec, soit ils sont confrontés à un échec qui représente un coût exorbitant pour leurs familles. Seuls les enfants de familles aisées peuvent se permettre de redoubler. Pour réduire l'échec, n'est-il tout simplement pas plus efficace d'organiser des examens d'entrée ? A cet égard l'expérience flamande est très instructive. En médecine et dentisterie, un examen d'entrée a été introduit au milieu des années nonante pour limiter l'accès à la profession. Résultat, le taux d'échec de 80 % en première année s'est transformé, après l'introduction de l'examen d'entrée, en un taux de réussite de 80%. Par comparaison, la médecine vétérinaire, qui ne dispose pas d'examen d'entrée, a un taux de réussite de 40%. Un autre exemple éloquent en Flandre est celui des ingénieurs civils. En 2004-2005, l'examen d'entrée a été supprimé pour lutter contre la pénurie d'ingénieurs. Conséquence, le nombre d'inscriptions a augmenté de 11% mais le taux de réussite est passé de 70% (avec l'examen) à 50% (sans l'examen). Au final, cette politique n'a pas réussi à augmenter le nombre d'ingénieur, mais elle

a augmenté sérieusement le taux d'échec. C'est une expérience à méditer pour notre ministre de l'enseignement supérieur qui envisage supprimer l'examen d'entrée pour nos ingénieurs francophones.

**Jean Hindriks**

Senior Fellow Itinera Institute  
Professeur à l'UCLouvain

Pour une croissance économique et  
une protection sociale durables